

NOTE DE SERVICE

Objet : Gestion du matériel

Dans le cadre de l'amélioration de nos services techniques et pour une gestion optimale de nos ressources, nous avons le plaisir de vous informer de la création d'un magasin municipal dédié à la gestion du matériel. Cette nouvelle organisation a pour but de centraliser les opérations liées aux entrées et sorties de matériel, ainsi que de mieux anticiper les besoins en équipement

Pour ce faire, les agents responsables du magasin sont :

- Madame Liliane DI ROSSO, coordinatrice du magasin
- Madame Coralie DRZEWICKI, magasinière
- Monsieur Alexandre RIVIERE, magasinier

Monsieur Jean-Luc LETHIEN, directeur adjoint des Services Techniques, est en charge du suivi administratif de ce magasin.

Aussi, Il appartient à l'encadrement intermédiaire de garantir que les agents disposent du matériel en temps et en heure afin qu'ils puissent exécuter les tâches qui leur sont confiées.

Tout le matériel (fongibles et non fongibles) entrant, sortant et rentrant propre après utilisation, devra faire l'objet d'une déclaration auprès des agents du magasin.

Conformément à la demande de l'autorité territoriale, le prêt de matériel :

- pour les particuliers et agent, est interdit, sauf autorisation exceptionnelle de Monsieur le Maire.
- pour les associations dans le cadre de manifestation, est autorisé après acceptation de la manifestation par les élus et Monsieur le Directeur Général des Services (DGS). Il conviendra dans ce cas, d'établir une convention, de planifier le départ et le retour du matériel avec les agents du magasin.
- pour les autres communes est autorisé, dans le cadre des échanges intercommunaux. Il conviendra dans ce cas, de planifier le départ et le retour du matériel avec les agents du magasin.

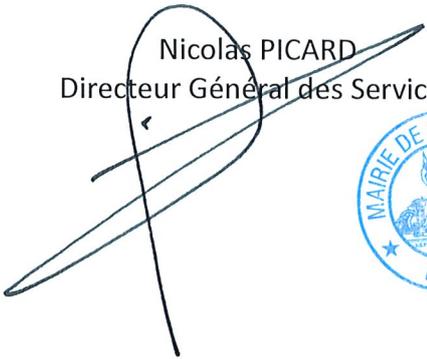
Toute sortie de matériel non planifiée ou non autorisée (prêt de matériel sans autorisation préalable, non-retour du matériel, sortie de matériel sans validation des magasiniers, etc.) pourra faire l'objet de mesures disciplinaires conformément aux règlements en vigueur.

Nous comptons sur votre coopération et votre diligence pour faire de cette nouvelle organisation un succès. N'hésitez pas à contacter le service des magasiniers pour toute question ou clarification.

En vous remerciant pour votre attention et votre collaboration,

Fait à Vieux-Condé,

Nicolas PICARD
Directeur Général des Services



Franck JASIK
Directeur des Services Techniques

